



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**COMMUNE DE BENING-LES-SAINT-AVOLD**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Règlement graphique**

Echelle 1/3 000 Planche 1/3

Document provisoire - AOUT 2024

- 1AU Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
- 1AUXa ZAC "Parc d'activités de la Rosselle"
- 1AUXb Développement de l'activité économique
- 2AU Zone d'urbanisation future à long terme
- UA Centre ancien
- UB Extension urbaine à dominante pavillonnaire
- UCg Tissu urbain secteur gare
- UCv Tissu urbain secteur village
- UE Développement des équipements publics
- UX Actués ferroviaires
- A Zone agricole
- Ap Zone agricole à règlement particulier
- N Zone naturelle
- Nf Forêt
- Nh Secteur à caractère humide
- Ni Secteur à caractère inondable
- Nj Espaces jardins / Fonds de parcelle
- NL Secteur à vocation sportive touristique et/ou loisirs
- Nr Ripisylve
- Emplacement réservé
- Secteur d'OAP
- Zone de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) PNI - PPI "Inondations de la vallée de la Rosselle" - AP du 23.07.2002
- IS SUP3 GRT GAZ selon arrêté du 21/10/2016
- IS SUP3 Pipeline total/thergas selon décret du 24/02/2007
- IS SUP3 Réseau électrique aérien
- SUP2
- SUP1
- Ouvrages civils et/ou militaires
- Bâtiment remarquable (L.151-19 du code d'urbanisme)
- Préservation des continuités écologiques (L.151-29 du code d'urbanisme)
- Espace Bois Classé (EBC) (L.115-1 du code d'urbanisme)

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

**I. VOIRIE**

N°	DESTINATION	SECTION	PARCELLES	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Création d'un parking complémentaire pour la gare urbaine	6	198 229 352	COMMUNE	18,01 a
2	Confortement d'un accès entre la forêt et la zone urbaine	6	569 570	COMMUNE	10,13 a
3	Réalisation d'une liaison douce entre le lotissement de la ferme karthi et la Rue des Vergers	4	380	COMMUNE	6,17 a
4	Réalisation d'un accès pour la descente de la zone 1AU	12	74-75-76	COMMUNE	22,92 a
5	Réalisation d'un accès pour la descente de la zone 1AU	12	238	COMMUNE	9,2 a
<b>TOTAL DES EMPLACEMENTS RESERVES</b>					<b>66,43</b>